



**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# CHARTRE GRAPHIQUE



**espace  
sans tabac**

JUIN 2025

La généralisation des « Espaces sans tabac » à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2025 marque une nouvelle étape dans la lutte contre le tabagisme. Cette mesure de santé publique, portée par le Gouvernement dans le cadre du Programme national de lutte contre le tabac 2023-2027, vise à protéger les enfants et les non-fumeurs, à débanaliser la consommation de tabac dans les lieux du quotidien, et à préserver notre environnement.

Pour accompagner efficacement cette évolution réglementaire, une **identité visuelle claire, homogène et immédiatement reconnaissable** a été conçue. Elle permet de rendre visible les lieux désormais juridiquement sans tabac : parcs, plages, abords d'écoles, stades, abribus, bibliothèques... Cette signalétique repose sur un logo fort, combinant symboles d'interdiction et de localisation, décliné selon les types d'espaces concernés.

La présente charte graphique a pour objectif de **guider les acteurs publics et les collectivités territoriales** dans l'usage cohérent de cette nouvelle signalétique. Elle définit les règles de construction, d'usage, de déclinaison et d'intégration du logo dans différents formats (affiches, panneaux, drapeaux, supports numériques...).

Elle vise ainsi à garantir une **cohérence visuelle nationale**, tout en permettant une appropriation locale de la démarche. Ensemble, rendons les « Espaces sans tabac » visibles, compréhensibles et pleinement intégrés à nos lieux de vie.

- 4 **Logo principal**
- 5 **Règles de base**
- 6 **Couleurs et typographie**
- 7 **Rappel charte État**
- 8 **Les différents univers du logo**
- 9 **Utilisation du logo**
- 10 **Les interdits**
- 11 **Utilisation des illustrations**
- 12 **La signalétique**

## LOGO PRINCIPAL

Le logo principal est constitué de :

- Une épingle de localisation
- Une cigarette barrée pour marquer l'interdiction
- Le texte « espace sans tabac » centré en dessous

4

### VERSION COULEUR

Une cigarette barrée  
pour marquer l'interdiction



Une épingle de localisation

Le texte « espace sans tabac »  
centré en dessous

### VERSION EN NOIR ET BLANC

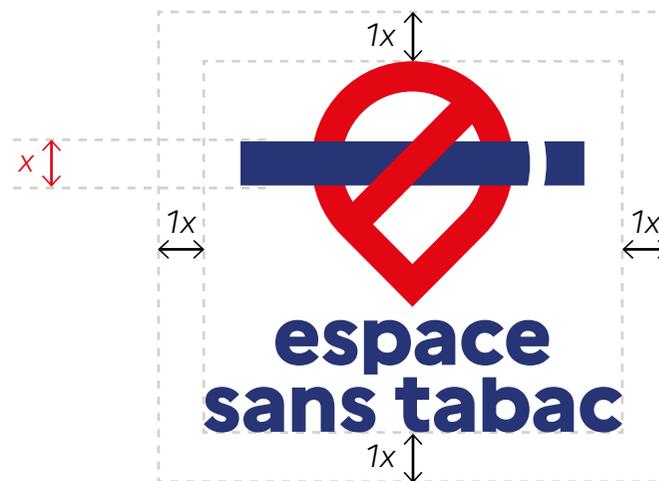


Le logo doit être utilisé en priorité en couleur sur fond blanc.

Il vit entouré d'une zone de protection lui garantissant sa lisibilité lorsqu'il est à proximité d'autres éléments graphiques (bloc image, illustration, cartouche, etc...).

La zone de protection est égale à une unité de hauteur  $x$ , définie par la hauteur de la cigarette.

### ZONE DE PROTECTION



*x = unité de hauteur de la cigarette*

La palette de couleurs de l'identité des « espaces sans tabac » se compose de deux couleurs issues de la charte État : le Bleu France et le Rouge Marianne.

La typographie utilisée pour le logo principal et ses déclinaisons est la Marianne Expression ExtraBold, variante de la typographie Marianne© de la charte État.

### COULEURS

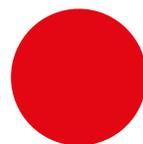


#### BLEU FRANCE

#000091

R 0 / G 0 / B 145

C 100 / M 90 / J 20 / N 7



#### ROUGE MARIANNE

#E1000F

R 225 / G 0 / B 15

C 0 / M 100 / J 100 / N 0

### TYPOGRAPHIE

Marianne Expression ExtraBold

-----  
**AÀÄÅBCÇDEÈÊËĚLFGHIÏĴJKLMNOÖŒPQRSTUÛÜVWXYZ**  
**aàääbcçdeèêëĚlfgghiïĵklmnoöœpqrstuùûvwxyz**  
**0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 € . , ; : ... \* ' ' ! ? - < > « » ( ) - — • @ \ / / \_ #**

## RAPPEL CHARTE ÉTAT

7

Les espaces sans tabac s'intègrent dans la charte État.  
En ce sens, les mêmes règles de base du système graphique s'appliquent (couleurs, typographie Marianne, marie-louise, bloc-marque, etc...).

Celles-ci sont à retrouver en intégralité dans la [charte graphique de l'État](#).



## LES DIFFÉRENTS UNIVERS DU LOGO

Le logo présente plusieurs déclinaisons :

- Plage sans tabac
- Parc & jardin sans tabac
- École sans tabac
- Autre lieu avec périmètre sans tabac
- Emplacement fumeur



## UTILISATION DU LOGO

Sur les supports, le logo et ses déclinaisons doivent être utilisés sur fond blanc ou clair permettant une bonne lisibilité. En général, le logo est placé dans la forme du nuage, en veillant à respecter la zone de protection du logo. La partie textuelle du logo et de ses déclinaisons doit tenir sur 2 ou 3 lignes maximum, en veillant à respecter une marge minimum de part et d'autre.

Le logo peut être utilisé sur les réseaux sociaux comme « image » à part entière.

Logo placé  
dans la forme du nuage  
*avec zone de protection*

Partie textuelle  
sur 2 ou 3 lignes  
*12 caractères max. / ligne*



Logo en tant qu'image  
pour les réseaux sociaux



Ne pas passer le logo en transparence



Ne pas étirer, compresser, déformer



Ne pas changer la couleur du logo



Ne pas incliner, pivoter le logo



Ne pas rogner le logo



Ne pas utiliser le logo en tant que logo partenaire



Ne pas utiliser sur un fond coloré gênant la lisibilité



Ne pas déplacer les éléments

La signalétique des espaces sans tabac s'accompagne d'illustrations respectant plusieurs règles.

Celles-ci doivent :

- S'inscrire dans un style vectoriel simple fait d'aplats et d'ombres tel que les références ci-dessous
- Ne pas inclure de personnage ou d'être vivant
- Présenter un élément distinct passant de l'arrière plan au premier plan
- Utiliser au maximum 4 couleurs principales (hors variantes claires, foncées ou pastels)
- Utiliser des couleurs issues de la charte État



Cumulus



R 122 R 65 R 53  
V 177 V 125 V 88  
B 232 B 196 B 162

Café crème



R 236 R 209 R 104  
V 215 V 183 V 92  
B 162 B 129 B 72

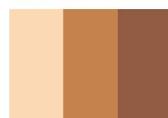


Émeraude



R 52 R 0 R 43  
V 203 V 169 V 119  
B 106 B 95 B 88

Caramel



R 251 R 192 R 138  
V 216 V 140 V 97  
B 171 B 101 B 75



Macaron



R 255 R 225 R 141  
V 183 V 139 V 83  
B 174 B 118 B 62

Bourgeon



R 153 R 104 R 70  
V 194 V 165 V 114  
B 33 B 50 B 75

Bourgeon



R 153 R 104 R 70  
V 194 V 165 V 114  
B 33 B 50 B 75

Archipel



R 52 R 0 R 0  
V 186 V 144 V 106  
B 181 B 153 B 111

Café crème



R 236 R 209 R 104  
V 215 V 183 V 92  
B 162 B 129 B 72

L'ensemble de la signalétique se compose de différents formats selon les utilisations :

- Affiches A3
- Panneaux
- Banderoles/bandeaux horizontaux
- Drapeaux sans découpage
- Drapeaux avec découpage
- Drapeaux



Affiche A3  
297 x 420 mm



Panneau  
400 x 600 mm



Banderole/bandeau horizontal  
1000 x 3000 mm

À propos du format « drapeau avec découpage » :

Ce format a été conçu spécialement pour les collectivités qui souhaitent réaliser un drapeau plage.

Il ne contient pas de marie-louise et inclut une zone grisée qui sert de repère pour la découpe lors de l'impression.

Cette version ne doit être utilisée que dans ce cas précis. Elle n'est pas destinée à d'autres supports.

Pour tout autre besoin, merci d'utiliser la version classique du fichier, avec la marie-louise.



Drapeau sans découpage  
85 x 220 mm  
avec la marie-louise



Drapeau avec découpage  
85 x 220 mm  
sans la marie-louise



Drapeau  
3000 x 1000 mm

